

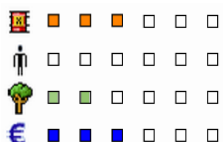
Deux bacs d'hydrocarbures en feu à la suite d'un acte de malveillance

14 juillet 2015

Berre-l'Étang (Bouches-du-Rhône)
France

Malveillance
Hydrocarbures
Incendies
Pollutions
SEVESO

L'ACCIDENT ET SES CONSÉQUENCES


 Dans un complexe pétrochimique, 2 explosions se produisent vers 3 h du matin dans le parc de stockage : 2 bacs sont en feu, leurs toits flottants endommagés. Le 1^{er} contient 11 300 m³ d'essence de pyrolyse (coupes C5 à C9). Le 2^{ème}, distant de 300 m, contient 48 000 m³ de naphta (coupes d'hydrocarbures légers). Les pompiers internes, appuyés par les équipes des usines voisines, interviennent en nombre. L'exploitant déclenche son Plan d'Opération Interne (POI) et prévient les services de secours. Une importante fumée noire est visible dès l'aube à plusieurs kilomètres.

D'importants moyens de lutte sont mis en œuvre

Les autorités lancent une cellule de crise à 5h35. Les forces de l'ordre ferment une bretelle d'autoroute pendant 7 h. Les 2 départementales menant au site sont fermées pendant 12h30. L'accès au parc de stockage est restreint.

Les pompiers publics arrivent aux abords du site vers 3h40 avec 120 hommes et 64 engins. Leur intervention en soutien des pompiers du site débute vers 7h30. Puisant de l'eau dans l'étang voisin, 6 lignes d'arrosage longues de 1,8 km alimentent 1 fourgon mousse grande puissance et 3 berces émulseur.

Priorité est donnée à l'extinction du 1^{er} bac d'essence. L'incendie de ce bac est éteint à 4h35 après une attaque massive à la mousse par les pompiers du site. Un tapis de mousse est maintenu jusqu'à 12 h. L'extinction du 2^{ème} bac de naphta débute à 6h20 et se termine à 11h15. Un tapis de mousse est maintenu jusqu'à 15 h. Le toit flottant coule 48 h après. La structure des 2 bacs reste intacte. Les secours extérieurs quittent le site vers 20h30. 170 m³ de mousse ont été utilisés.

Découverte d'un 3^{ème} bac accidenté

Le lendemain vers 11 h, l'examen du toit flottant d'un bac adjacent contenant 25 000 m³ de condensats révèle la présence d'un système de mise à feu et d'une brèche de 4 m² en partie centrale. Le toit, partiellement submergé, n'a pas coulé et le risque d'inflammation est toujours présent.

La pollution générée crée des nuisances pour le voisinage

Pendant la durée des phases de vidange, l'évaporation des hydrocarbures depuis les bacs accidentés et leurs cuvettes provoque une pollution locale de l'air au COV et BTEX pendant une dizaine de jours.

L'association de surveillance de la qualité de l'air mesure des pics de concentrations en polluants (BTEX, ozone) dans la ville voisine de Berre dès le lendemain. Des riverains se plaignent, 2 jours après l'accident, d'odeurs d'hydrocarbures, de maux de têtes et d'irritations aux yeux, à la gorge et au nez.

Suites aux mesures prises pour réduire la pollution, ces concentrations diminuent au cours des 7 jours suivant l'accident, puis baissent sensiblement au bout du 8^{ème}, tout en restant supérieures au bruit de fond local.



Le second bac en feu – © Presse

L'ORIGINE ET LES CAUSES

Les premiers éléments de l'enquête privilégient la piste d'un acte de malveillance en raison de la simultanéité des explosions, de la découverte de dispositifs de mise à feu à proximité des bacs accidentés et sur le toit du 3^{ème} bac. Les dommages se chiffrent en millions d'euros. Un an après, un suspect, qui aurait agi seul, est mis en examen et écroué dans le cadre de l'enquête ouverte pour destruction volontaire de biens par explosifs et transport de substances explosives, des chefs d'accusation pour lesquels il encourt 10 ans d'emprisonnement.

LES SUITES DONNÉES

Mettre les bacs en sécurité

Le 3^{ème} bac est vidangé pendant les 5 jours suivant l'accident, le 1^{er} bac à partir du 6^{ème} jour pendant 2 jours et le 2^{ème} bac à partir du 3^{ème} jour pendant 10 jours. Les bacs sont ensuite dégazés, écrémés et ventilés. L'intégrité de leurs robes est vérifiée.

Limitier la pollution des sols et des sous-sols

Les cuvettes en terre des bacs contiennent des hydrocarbures qui ont coulé depuis le drain des eaux pluviales des toits endommagés. Ceux-ci se mélangent ainsi avec les eaux d'extinction et émulseurs et s'imprègnent dans les sols. Les cuvettes des 2 premiers bacs sont vidangées et les terres souillées sont excavées puis traitées. Au global, la surface totale des terres polluées aux hydrocarbures est comprise entre 0,5 et 2 ha.

Limitier la pollution de l'air

Un tapis de mousse est mis en place sur les 2 premiers bacs dès le lendemain de l'accident. Le 3^{ème} bac n'est pas recouvert de mousse pour éviter la rupture du toit déjà fragilisé par l'explosion et permettre les investigations judiciaires nécessaires.

La cuvette du 2^{ème} bac, la plus remplie, est pompée en priorité pour dégager sa vanne de vidange. Elle est également recouverte de mousse pour limiter l'émission de polluants. Le 4^{ème} jour, et suite aux plaintes des riverains, la vidange du 3^{ème} bac est accélérée. Le contenu des cuvettes est réorienté du bassin de décantation à ciel ouvert vers des bacs fermés.

Limitier la pollution des eaux

Un barrage anti-pollution est posé à l'exutoire dans l'étang de Berre. Les valeurs en sortie de la station de traitement restent normales. Les résultats de surveillance des nappes souterraines au sud-est du site montrent la présence de surnageants dans les puits des piézomètres, ainsi que des concentrations en BTEX élevées à certains endroits. La pollution résultant de l'accident pourrait avoir accentué une pollution préexistante dans cette zone.

Le 14^{ème} jour, des surnageants apparaissent au niveau d'une résurgence située à une centaine de mètres du parc de stockage, à l'extérieur du site. Les surnageants sont pompés et traités. Le traitement de cette pollution est encadré par plusieurs arrêtés préfectoraux. Une surveillance de son efficacité ainsi que de la qualité des eaux rejetées vers le milieu naturel est mise en place de façon pérenne.

LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS

Les moyens de la protection civile peuvent être lourdement mobilisés y compris un jour de fête nationale (14 juillet). Une vigilance soutenue et constante dans le temps s'impose face aux actes de malveillance ou de terrorisme. L'exploitant déploie ainsi un lourd dispositif de surveillance anti-intrusion dans les mois suivants et met en place de façon pérenne un renforcement des modalités d'entrée sur le site. Une réflexion globale et profonde des axes d'améliorations est menée en parallèle et des investissements financiers sont engagés pour leurs mises en œuvre.

À la lueur des événements de Berre-l'Etang (ARIA 46801) et de Saint-Quentin-Fallavier (ARIA 46767), une réunion se tient dès le 17 juillet 2015 entre la ministre de l'environnement et plusieurs industriels pour travailler sur le thème de la malveillance. La ministre de l'environnement annonce que les sites Seveso seront inspectés sur cette thématique avant la fin de l'année 2015.

Plusieurs axes de travail complètent également le plan d'action :

- audits par des experts de l'administration sur des sites volontaires afin d'analyser la pertinence des mesures de surveillance existantes ;
- programmation d'exercices avec les forces de l'ordre et les industriels sur le thème de la malveillance ou du terrorisme ;
- réflexion sur la nécessaire transparence vis-à-vis des riverains de sites industriels et la communication de données sensibles susceptibles de favoriser un acte malveillant ;
- demande de la ministre de l'environnement aux préfets pour accélérer l'approbation des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).